

Nous prélevons trop d'eau, « il faut mettre un terme à cette tendance »

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / PIERRE-ÉDOUARD PICORD

1 octobre 2024



Le conseil d'administration de l'Office de l'eau s'est réuni le 18 septembre, à son siège au Jardin botanique à Basse-Terre. La quatrième réunion de l'année de l'organe dirigeant de l'établissement en charge de la protection de la ressource eau de la Guadeloupe, s'est tenue sous la présidence de la conseillère départementale Isabelle Jomie Amireille.

Le Courrier de Guadeloupe a interrogé les trois cadres de direction de l'Office. La question des moyens financiers de l'Office est au centre des préoccupations de Philippe Aurore, directeur par intérim, management, finances et stratégies, Isabelle Nasso, directrice adjointe par intérim, directrice du milieu aquatique et Cédric Vincent directeur adjoint en charge du pôle planification et programme (assainissement, ressource en eau potable, adaptation au changement climatique, observatoire de l'eau,

aides et subventions).



Direction de l'Office de l'eau de Guadeloupe, de g. à d. : Isabelle Nasso, directrice du milieu aquatique, Philippe Aurore, directeur management, finances et stratégies, et Cédric Vincent directeur planification et programme.

Le Courrier de Guadeloupe : Quelle politique avez-vous adoptée à l'égard des opérateurs concernant les redevances qu'ils ne paient pas toujours, alors que sans cette ressource l'Office n'existerait pas ?

Philippe Aurore : Vrai. 90 % de nos ressources viennent des redevances. Les taux sont votés par le comité de l'eau et de la biodiversité au mois de juillet. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (Lema) prévoit des redevances sur tout opérateur, dès lors qu'il a un impact sur la ressource. Cette année, les taux sont à la baisse, afin de tenir compte des difficultés financières des opérateurs.

Mais la loi a changé. Jusqu'à présent, on appliquait des pénalités aux opérateurs qui ne payaient pas à échéance. Désormais, les redevances sont calculées en fonction des performances des opérateurs. Il s'agit de récompenser les bons opérateurs. Ceux qui sont capables de solliciter moins la ressource, et de pénaliser les moins bons. Cette règle sera appliquée à partir de 2026. Les taux fixés cette année nous permettent de percevoir 9 millions d'euros. Ce budget suffit pour mener à bien notre mission.

Au-delà de la fixation des taux comment l'Office de l'eau recouvre-t-elle la redevance et quelles actions mène-t-elle ?

Philippe Aurore : Ce sont les usagers qui payent la redevance. Sur leurs factures d'eau existe une ligne redevance. Les opérateurs la collecte, à charge pour eux, de nous la reverser. Dans le contexte particulier de la Guadeloupe, le reversement dépend de la santé financière des opérateurs. Marie-Galante est le meilleur élève et le SMGEAG qui connaît des difficultés financières est le moins bon.

Mais la politique de l'Office de l'eau est d'accompagner les opérateurs. Il ne s'agit pas de les tuer. Nous sommes dans le même bateau. Il y a un défi à relever, c'est l'amélioration de la distribution d'eau potable en Guadeloupe et l'Office est concerné comme tous les Guadeloupéens. Nous prenons une part active à l'amélioration de la distribution de l'eau potable et de l'assainissement.

Comment intervenez-vous ?

Cédric Vincent : L'Office finance les travaux d'assainissement, le renouvellement des compteurs. Nous sommes partie prenante du programme pluriannuel d'intervention. C'est l'autre biais par lequel l'Office accompagne aussi les opérateurs. L'Office participe aussi à la réhabilitation et à la mise aux normes des grosses stations d'épuration à

Petit-Bourg, Baillif, Saint-François, Capesterre Belle-Eau et Sainte-Rose.

Nous accompagnons aussi l'assainissement collectif, la réhabilitation des petites stations dans les résidences construites et gérées par les bailleurs sociaux. Nous sommes pleinement impliqués afin de sortir de la crise de l'eau. Nos autres missions dans le cadre de la conservation et la protection de la ressource sont le suivi des cours d'eau, celui des plans d'eau (Gachette), celui des eaux souterraines et les eaux littorales.

Les taux de redevance ont baissé mais cette baisse n'a pas été répercutée sur les factures. Celles-ci ont globalement augmenté...

Philippe Aurore : C'est l'affaire des opérateurs qui ont des difficultés. Si augmentation des factures il y a, ce n'est pas du fait de l'Office de l'eau.

Votre mission principale est la protection de la ressource, quel est l'état de santé de cette ressource ?

Isabelle Nasso : Il est prélevé en Guadeloupe chaque année 110 millions de mètres cubes d'eau, dont 90 millions pour l'eau potable. Or, nous prélevons sur la ressource quatre millions de mètres cubes supplémentaires chaque année, alors que la population ne cesse de diminuer. Si nous continuons à ce rythme, nous courrons à la catastrophe. Les rivières commencent à souffrir. Il faut mettre un terme à cette tendance. D'autant que pendant que nous prélevons davantage, la pluviométrie diminue à cause du changement climatique.

Comment inverser cette tendance ?

Isabelle Nasso : Il faut intensifier les travaux de renouvellement des canalisations. Nous perdons plus de 70 % d'eau à cause des défaillances

du réseau. Nous devons diversifier aussi la ressource. Utiliser de plus en plus l'eau de pluie, l'eau de ruissellement, les eaux usées traitées des stations d'épuration. À Marie-Galante, où ce sont les forages qui alimentent le réseau, il faut absolument économiser l'eau. Les nappes ne se rechargent plus. Le risque de salinisation est réel.

La population est-elle consciente des enjeux ?

Philippe Aurore : La population n'est pas suffisamment consciente du problème. Elle pense sûrement - et à tort — que la ressource est inépuisable. Notre effort porte sur l'information. Nous avons mis en place des actions de communication auprès des scolaires. Nous organisons le séminaire des eaux littorales, une autre sur les eaux souterraines.

Nous avons créé le site de l'observatoire de l'eau, nous publions les chiffres de l'eau qui sont présentés lors d'un événement auquel prennent part toutes les autorités et tous les acteurs de l'eau. Dans ce document, figurent toutes les données qui concernent l'eau. Elles sont commentées par les spécialistes qui sont en charge de les collecter.

Vous financez les cuves de stockage d'eau potable et d'eau de pluie pour les pompiers, dans les cliniques. Est-ce votre rôle ?

Cédric Vincent : Tout a commencé en 2018, après l'incendie du CHU à Pointe-à-Pitre. La clinique les Eaux claires implantée à Baie-Mahault s'est rapprochée de l'Office de l'eau. Ensuite nous avons équipé de citernes d'autres cliniques, des écoles également. C'était une bonne décision. Et oui, je confirme, c'est aussi l'un des axes forts de notre action. Lorsque le cyclone Fiona est passé, les personnes hébergées dans les écoles ont eu de l'eau grâce aux citernes. Nous souhaitons aller plus loin en installant des citernes d'eau de pluie. Notre objectif est de diminuer au maximum, la pression sur la ressource, améliorer la capacité à faire face aux intempéries climatiques. 190 écoles ont été équipées de citernes de

stockage. L'eau stockée permet d'avoir une autonomie de 48 heures en eau potable.